

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 JUIN 2021

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 4 juin 2021 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 27 mai 2021.

Etaient présents : MM et Mmes les conseillers municipaux : Laurent BAILLY, Jean-Louis DA COSTA, Mireille CARQUIGNY, Serge DIZAMBOURG, Christian DUMONT, Olivier BARBIER, Laurent GARCIA, Christine HUBLEUR, Agnès LAPLAZA, Dimitri CHABOD, Colette CHAPUIS

Absente excusée : Christine BESOMBE JOLLY, Pascale ROUX, Danièle TARTRAT

Pouvoir de : Pascale Roux à Laurent Garcia, de Danièle Tartrat à Yvan Guignot, de Christine Besombe-Jolly à Mireille Carquigny

Secrétaire de séance : Christian DUMONT

Administration : Alexia RIETMANN

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

PROCÉDURE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS:

M. le Maire explique que deux associations ont été sollicitées pour une aide à la stérilisation des chats errants. À ce jour la fondation 30 millions d'amis a répondu favorablement en octroyant une subvention de 50% du coût de prise en charge de l'identification + stérilisation des chats (coût estimé en moyenne à 70€/animal). Le nombre de bêtes à prendre en charge est estimé à 10 ; la fondation 30 millions d'amis participerait donc à hauteur de 350€ pour 2021.

Nous attendons une réponse de la fondation Brigitte Bardot, qui, si elle s'avère positive pourrait déboucher sur une seconde campagne d'identification/stérilisation.

Par ailleurs, pour prétendre à cette aide, les co-financeurs nous demandent de passer par l'intermédiaire d'une association protectrice des animaux. Mme Tartrat a pris attache avec l'association locale « 3 petits chats » susceptible de nous aider dans nos démarches. Une convention doit être mise en place afin de rendre opérationnelle le projet.

M. le Maire propose aux conseillers de valider :

- la prise en charge avec la fondation 30 millions d'amis pour un montant de 350€
- la mise en place d'une convention avec l'association « 3 petits chats »

Proposition acceptée à l'unanimité.

RESTAURATION DE LA CLOCHE CLASSÉE, ARCHITECTE ET SUBVENTIONS :

M. le Maire rappelle le dossier de restauration du clocher en cours. Il explique que depuis quelques années la cloche classée de la commune ne résonne plus à cause d'une fêlure susceptible d'évoluer.

Le chantier de restauration de la flèche de l'église pourrait permettre de réaliser des économies d'échelle si la commune parvient à faire concorder les travaux de restauration de la cloche avec les travaux du clocher. En effet, l'architecte serait sur place, l'entreprise retenue pour les travaux du clocher pourrait « descendre et remonter » la cloche sans grosse intervention supplémentaire.

Dans cet objectif, M. le Maire a demandé à M. Cohendet, architecte du patrimoine, de lui faire une proposition d'honoraires pour ce projet. Celui-ci a chiffré l'intervention par forfait au tarif de 3500€ HT.

M. le Maire demande l'avis aux conseillers municipaux qui acceptent à l'unanimité la restauration de la cloche, la proposition de M. Cohendet, et les demandes de subventions qui en découlent (Direction Régionale des Affaires Culturelles (40%) et conseil départemental (20%)).

RÉGULARISATION DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE :

M. le Maire indique que ce point de l'ordre du jour n'est plus à débattre, la préfecture ayant commis une erreur dans leur demande de régularisation.

QUESTIONS DIVERSES :

- Retard dans les travaux de restauration du clocher dû à des difficultés d'approvisionnement en tuiles vernissées.
- Les travaux de réalisation de trottoirs au lotissement des noisetiers ont débuté
- L'enfouissement du réseau électrique au gymnase sonjour est quasiment terminé
- Les administrés seront éligibles à la fibre optique à partir du 26 juin prochain ; une réunion publique en « visioconférence » sera réalisée le 14 juin ; des flyers à ce sujet, seront distribués dans les boîtes aux lettres

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 JUIN 2021

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 4 juin 2021 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 27 mai 2021.

Etaient présents : MM et Mmes les conseillers municipaux : Laurent BAILLY, Jean-Louis DA COSTA, Mireille CARQUIGNY, Serge DIZAMBOURG, Christian DUMONT, Olivier BARBIER, Laurent GARCIA, Christine HUBLEUR, Agnès LAPLAZA, Dimitri CHABOD, Colette CHAPUIS

Absente excusée : Christine BESOMBE JOLLY, Pascale ROUX, Danièle TARTRAT

Pouvoir de : Pascale Roux à Laurent Garcia, de Danièle Tartrat à Yvan Guignot, de Christine Besombe-Jolly à Mireille Carquigny

Secrétaire de séance : Christian DUMONT

Administration : Alexia RIETMANN

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

PROCÉDURE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS:

M. le Maire explique que deux associations ont été sollicitées pour une aide à la stérilisation des chats errants. À ce jour la fondation 30 millions d'amis a répondu favorablement en octroyant une subvention de 50% du coût de prise en charge de l'identification + stérilisation des chats (coût estimé en moyenne à 70€/animal). Le nombre de bêtes à prendre en charge est estimé à 10 ; la fondation 30 millions d'amis participerait donc à hauteur de 350€ pour 2021.

Nous attendons une réponse de la fondation Brigitte Bardot, qui, si elle s'avère positive pourrait déboucher sur une seconde campagne d'identification/stérilisation.

Par ailleurs, pour prétendre à cette aide, les co-financeurs nous demandent de passer par l'intermédiaire d'une association protectrice des animaux. Mme Tartrat a pris attache avec l'association locale « 3 petits chats » susceptible de nous aider dans nos démarches. Une convention doit être mise en place afin de rendre opérationnelle le projet.

M. le Maire propose aux conseillers de valider :

- la prise en charge avec la fondation 30 millions d'amis pour un montant de 350€

- la mise en place d'une convention avec l'association « 3 petits chats »

Proposition acceptée à l'unanimité.

RESTAURATION DE LA CLOCHE CLASSÉE, ARCHITECTE ET SUBVENTIONS :

M. le Maire rappelle le dossier de restauration du clocher en cours. Il explique que depuis quelques années la cloche classée de la commune ne résonne plus à cause d'une fêlure susceptible d'évoluer.

Le chantier de restauration de la flèche de l'église pourrait permettre de réaliser des économies d'échelle si la commune parvient à faire concorder les travaux de restauration de la cloche avec les travaux du clocher. En effet, l'architecte serait sur place, l'entreprise retenue pour les travaux du clocher pourrait « descendre et remonter » la cloche sans grosse intervention supplémentaire.

Dans cet objectif, M. le Maire a demandé à M. Cohendet, architecte du patrimoine, de lui faire une proposition d'honoraires pour ce projet. Celui-ci a chiffré l'intervention par forfait au tarif de 3500€ HT.

M. le Maire demande l'avis aux conseillers municipaux qui acceptent à l'unanimité la restauration de la cloche, la proposition de M. Cohendet, et les demandes de subventions qui en découlent (Direction Régionale des Affaires Culturelles (40%) et conseil départemental (20%)).

RÉGULARISATION DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE :

M. le Maire indique que ce point de l'ordre du jour n'est plus à débattre, la préfecture ayant commis une erreur dans leur demande de régularisation.

QUESTIONS DIVERSES :

- Retard dans les travaux de restauration du clocher dû à des difficultés d'approvisionnement en tuiles vernissées.
- Les travaux de réalisation de trottoirs au lotissement des noisetiers ont débuté
- L'enfouissement du réseau électrique au gymnase sonjour est quasiment terminé
- Les administrés seront éligibles à la fibre optique à partir du 26 juin prochain ; une réunion publique en « visioconférence » sera réalisée le 14 juin ; des flyers à ce sujet, seront distribués dans les boîtes aux lettres

- La fête de la musique initialement prévue le 18 juin est annulée suite aux directives préfectorales globalement trop contraignantes à mettre en place.
- La 5G sera prochainement installée sur une antenne à Gray, quartier des capucins, un dossier d'information est consultable en mairie aux horaires d'ouverture.

Le Maire, Yvan GUIGNOT



RAPPEL DES HORAIRES DE TRAVAUX

Afin d'éviter tout litige avec votre voisinage pour nuisances sonores, pensez à réaliser vos travaux de jardinage et bricolage dans les horaires donnés par l'arrêté préfectoral en vigueur à savoir :

Du lundi au samedi : de 9h à 12h et de 14h à 19h
Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

Par ailleurs il est rappelé que les chiens ne doivent pas divaguer sur la voie publique. Leurs maîtres sont donc priés de les promener en laisse et/ou de les maintenir sur leurs propriétés.

Nous remercions d'ores et déjà très chaleureusement les particuliers et les entreprises qui ont participé à l'évènement. À ce jour, la collecte a rapporté 27 520€.

**SACHEZ que votre générosité peut vous permettre d'être défiscalisé une 2^{ème} fois.
 2021 vous offre la possibilité de valoriser votre village en réduisant vos impôts.
 Saisissez de nouveau l'opportunité cette année.**

POUR LA RESTAURATION DE
 L'EGLISE SAINT
 MAURICE
 DE GRAY LA VILLE
14 rue Saône

FONDATION



PATRIMOINE

